

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Adoption de  
la  
thématique  
2024 du  
budget  
participatif**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 26 Octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 24  
▪ représentés : 7  
▪ absents : 2

**Etaient présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**19 octobre 2023**

**Par procuration :** Monsieur François ROBIN (Madame Patricia ROUSSON), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Madame Catherine THUIN (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE (Madame Sonia NUNES VAZ), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Vincent MARTIN), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
et publication sur  
le site internet :  
13/11/2023

**Absents :** Monsieur Jean-François BERENGUEL, Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Monsieur Vincent MARTIN expose :

La démocratie participative est aujourd'hui un outil incontournable de gouvernance d'un territoire. Elle vise au partage d'informations, à la transparence, à la prise en compte de l'expertise d'usage et des attentes des habitants.

Dans ce cadre, et par volonté de proximité, la ville a mis en place depuis plusieurs années des outils destinés à l'ensemble des Mendoises et des Mendois :

- Visites de quartiers,
- Réunions publiques
- Concertations

qui contribuent à développer une citoyenneté active tout comme à améliorer la compréhension et l'efficacité des politiques publiques.

A cet effet, par délibération en date du 7 décembre 2021, notre assemblée a procédé à la mise en place d'un budget participatif annuel et approuvé son règlement afférent.

Les deux premières éditions ont rencontré un vrai succès. La première édition, en 2022, avec la thématique « Vivez l'essentiel avec le Tour de France » aura vu six projets déclarés lauréats pour un montant total de 28 088 €. Ces projets d'initiative citoyenne ont accompagné la collectivité dans l'accueil du Tour de France sur son territoire avec l'arrivée d'une étape du Tour à Mende le 15 juillet 2022.

La thématique de la seconde édition, en 2023, « Economisons nos ressources en eau et en énergie » vise à répondre à un contexte environnemental préoccupant et une conjoncture économique plus difficile. Cette thématique a aussi pour objectif une prise de conscience accrue de la part des citoyens sur l'utilisation des ressources.

Quatre projets auront été lauréats pour un montant total de 21 229,40 €.

L'année 2024 verra la France, et plus particulièrement Paris, accueillir les Jeux Olympiques, 100 ans après le dernier accueil sur son territoire. Les Jeux Olympiques de Paris 2024 représenteront la troisième édition sur le sol français, après les éditions de 1900 et donc 1924. En un siècle, les épreuves et les conditions ont ainsi énormément évoluées. L'été prochain, 10 500 athlètes sont attendues, avec autant d'hommes que de femmes. A titre de comparaison, l'édition 1924 était constituée de « seulement » 3 089 athlètes (135 femmes et 2 954 hommes).

La tenue des Jeux Olympiques à Paris est ainsi l'occasion pour les citoyens mendois de marquer cet événement de leur empreinte, à l'instar du Tour de France il y a 2 ans.

En conséquence, la thématique retenue pour les initiatives citoyennes prévues au titre de la présente délibération pour l'exercice 2024 est la suivante « **Faites briller la flamme pour les Jeux Olympiques 2024** »

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** la thématique 2024 du budget participatif annuel telle que présentée ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 24 voix pour, 3 abstentions et 4 voix contre, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)